

NET INFOS

Mardi 04 juillet 2023



Foncier économique/Projet de loi: levée des obstacles et consécration de nouvelles facilitations.



Le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, vise à aplanir tous les obstacles qui se dressaient devant les investisseurs en matière d'accès au foncier économique, et prévoit plusieurs facilitations et avantages, a affirmé lundi à Alger le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Présentant le projet de loi lors d'une plénière présidée par M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Faïd a expliqué que ce texte s'inscrivait dans une optique de "complémentarité avec la loi sur l'investissement en accordant à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), via son guichet unique, le droit exclusif d'octroyer le

foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement".

Le projet de loi, qui abroge les dispositions de l'ordonnance de 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation des projets d'investissement, consacre l'engagement de l'Etat à aménager préalablement le foncier économique relevant du domaine privé avant de l'octroyer aux investisseurs par le biais d'agences publiques spécialisées dans le domaine du foncier industriel, touristique et urbain, a précisé M. Faïd.

Dans ce cadre, l'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement sera du ressort exclusif de l'AAPI via son guichet unique.

Parmi les mesures prévues dans le projet de loi, l'Etat s'engage à fournir le foncier économique aux investisseurs en cas de rareté du foncier public, en accordant à l'AAPI les prérogatives pour acquérir, pour le compte de l'Etat, le foncier appartenant aux particuliers, susceptible d'accueillir des projets d'investissement, et ce par acquisition directe ou par l'exercice du droit de préemption.

Outre la rupture avec les pratiques du passé et l'instauration du principe de transparence en faisant obligation à l'AAPI, par le biais de la plateforme numérique de l'investisseur qu'elle gère, de permettre à tous les investisseurs d'accéder aux informations sur la disponibilité du foncier.

Le nouveau texte modifie également le mode d'attribution du foncier économique qui passe du mode de concession en gré à gré incessible d'une durée de 33 ans renouvelable deux (2) fois, à une concession en gré à gré pour la même durée renouvelable et cessible après la réalisation effective et l'entrée en exploitation du projet.

L'Etat accorde également, dans ce cadre, "des avantages financiers importants aux investisseurs, en les exonérant du remboursement de la première redevance annuelle jusqu'à l'entrée en exploitation de leurs projets", ajoute M. Faïd dans son exposé, soulignant que "les banques continueront d'accompagner les investisseurs en leur octroyant des prêts pour financer leurs projets en contrepartie d'une hypothèque sur le droit réel immobilier découlant de la concession.

Concernant l'acquisition du foncier, le projet de loi "maintient le prix de cession fixé au moment de l'octroi de la concession sans actualisation lors de la conversion de la concession en cession, outre la déduction de toutes les redevances locatives annuelles payées par l'investisseur".

L'Etat récupère, en revanche, le foncier économique "octroyé aux investisseurs qui enfreignent les clauses des cahiers de charges". La récupération du foncier interviendra par l'application du droit à la résiliation unilatérale par l'AAPI des actes de concession, ce qui permettra de réinjecter le foncier récupéré, a précisé le ministre.

Le texte encourage les investisseurs sérieux par l'élargissement de la possibilité de modifier la concession en une cession pour les projets d'investissement réalisés ou en cours de réalisation, a-t-il fait savoir.

Dans son rapport préliminaire sur le projet de loi, la Commission des finances et du Budget de l'APN a proposé l'introduction d'une série de modifications, notamment pour les articles 8, 10, 11 et 17.



Projet de loi sur le foncier économique: les députés insistent sur la consécration de la transparence et la lutte contre la bureaucratie.

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont mis l'accent, lundi lors du débat du projet de loi relatif à l'octroi du foncier économique, sur l'importance des dispositions consacrées par ce texte, notamment la transparence en matière d'octroi du foncier aux investisseurs à travers la numérisation et la lutte contre la bureaucratie.

Lors d'une plénière présidée par M. Brahim Boughali président de l'APN, en présence du ministre des Finances, Laaziz Faïd et la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, des députés ont exprimé leur aspiration de voir ce projet de loi contribuer à l'amélioration du climat de l'investissement et la facilitation des procédures d'accès au foncier par les porteurs de projet.

Dans ce cadre, le député Monder Bouden du Rassemblement national démocratique (RND) a appelé à mettre en place une banque de données dans le cadre des opérations d'attribution du foncier dans les zones industrielles en vue de renforcer la transparence, insistant sur l'aménagement des zones industrielles et d'activités, qui doivent, a-t-il insisté, être dotées de la fibre optique.

Il a affirmé que ce projet de loi "mettra fin à l'intervention de l'administration dans l'octroi du foncier aux investisseurs puisque le texte charge l'Agence algérienne de promotion de l'investissement de cette mission".

M. Bouden a appelé, en outre, à prioriser les grandes entreprises lors de l'attribution du foncier, tout en soulignant l'importance du contrôle des opérations d'extension des terrains pour la réalisation des projets.

Il s'est interrogé en outre sur l'avancement de l'opération de "récupération auprès des investisseurs industriels et agricoles du foncier non exploité depuis des décennies".

Pour sa part, le député Kamel Benkhelouf (Mouvement El-Bina) a affirmé que la relance de l'investissement passe d'abord par l'amélioration du climat des affaires d'où la nécessité de promulguer la loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement.

Mettant en avant l'importance que revêt ce projet de loi, notamment en matière de levée des différentes entraves, le député a appelé à "accélérer la promulgation des textes d'application afin d'éviter le ralentissement de la dynamique économique et des projets d'investissement".

M. Benkhelouf a mis l'accent, dans ce sillage, sur le travail sérieux et la prise de toutes les mesures dont l'adoption de ce projet de loi qui est à même d'améliorer le climat des affaires, l'objectif étant de réaliser le décollage économique sur lequel insiste le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et de pouvoir rejoindre les BRICS.

Pour le député Hemza Zeghimi (FLN) le projet de loi "revêt un intérêt majeur" dans la lutte contre la bureaucratie et l'instauration de la transparence en termes de traitement des dossiers d'investissement. Il facilite également les procédures d'octroi du foncier économique et offre un véritable accompagnement aux investisseurs, a-t-il estimé.

Le député a toutefois appelé à la mise en place de mesures susceptibles de conférer "davantage d'efficacité" aux procédures d'octroi du foncier aux investisseurs, insistant sur l'impératif d'apporter des éclaircissements concernant les modalités de détermination du foncier destiné à la réalisation des projets d'aquaculture qui ne sont pas soumis aux dispositions de cette loi.



Le Président de la République opère un mouvement partiel dans le corps des chefs de postes diplomatiques et consulaires.

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a opéré un mouvement partiel dans le corps des chefs de postes diplomatiques et consulaires, ayant touché 18 ambassadeurs, 3 consuls généraux et 2 consuls, indique lundi un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger.

"Dans le cadre de la poursuite de la redynamisation de l'appareil diplomatique, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a décidé d'opérer un mouvement partiel dans le corps des chefs de centres diplomatiques et consulaires ayant touché 18 ambassadeurs, 03 consuls généraux et 02 consuls", précise le communiqué.

Ces nominations s'inscrivent dans le cadre de "l'adaptation de l'appareil diplomatique aux mutations globales et radicales que connaît actuellement le pays, pour le mettre au diapason des exigences de l'heure en vue d'une prise en charge efficace des préoccupations de la communauté nationale à l'étranger et des intérêts de l'Algérie sur les plans bilatéral, régional et international", conclut la même source.

Usine FIAT à Oran: Aoun aborde l'état d'avancement du projet avec des représentants du groupe Stellantis.

Le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, a reçu lundi à Alger une délégation du groupe Stellantis-FIAT, avec laquelle il a abordé l'état d'avancement des travaux du projet de construction de l'usine FIAT à Oran, indique un communiqué du ministère.

Selon la même source, "M. Aoun a reçu en audience une délégation du groupe Stellantis-FIAT, présidée par Samir Cherfan, directeur de la région Moyen-Orient et Afrique du groupe, dans le cadre du suivi du projet de construction de l'unité de production de véhicules FIAT à Tafraoui dans la wilaya d'Oran".

L'audience a permis aux représentants du groupe Stellantis-FIAT de dresser un point de situation précis concernant le projet de construction de l'usine FIAT à Oran, en vue de sa mise en service avant la fin de l'année 2023 et de présenter les perspectives de leur plan de développement notamment s'agissant des investissements, la sous-traitance, la formation ainsi que l'exportation, précise-t-on dans le même communiqué.

Les entretiens ont permis aux deux parties de constater "l'absence de problèmes pouvant entraver la bonne exécution du projet", relève-t-on.

A cet effet, M. Aoun "a réitéré l'appui et le soutien des services spécialisés du ministère à ce projet stratégique et structurant", appelant le groupe Stellantis à "respecter l'ensemble de ses engagements et à veiller à accélérer la mise en service de l'unité de production de FIAT à Oran à même de permettre le développement économique et industriel du pays et satisfaire la demande des citoyens", ajoute le communiqué.

Pétrole: l'Algérie réduira sa production de 20.000 b/j additionnels durant le mois d'août.

L'Algérie a décidé de procéder à une réduction additionnelle de sa production de 20.000 barils par jour durant le mois d'août prochain, afin de soutenir l'équilibre des marchés pétroliers, a annoncé lundi le ministère de l'Energie et des Mines dans un communiqué.

"Dans le cadre des efforts communs menés par les pays de l'Opep+ et en appui aux réductions supplémentaires annoncées par le Royaume d'Arabie saoudite et la Fédération de Russie afin de soutenir la stabilité et l'équilibre des marchés pétroliers, l'Algérie décide de procéder à une réduction additionnelle de sa production de 20.000 b/j entre le 1er et le 31 août 2023", est-il indiqué dans le communiqué.

Cette réduction additionnelle s'ajoute à la baisse volontaire de 48.000 b/j décidée en avril dernier, souligne la même source.

Ainsi, pour le mois d'août 2023, la production de l'Algérie s'établira à 940.000 b/j, précise encore le ministère dans le communiqué.



Cybersécurité, paiement électronique et fibre optique Les défis «numériques» du Président.

Abdelmadjid Tebboune a insisté sur le fait que la cybersécurité doit être considérée comme une affaire de souveraineté nationale.

La numérisation est au coeur des ambitions du président Tebboune. Depuis son élection en 2019, le président de la République a fait de ce dossier l'une de ses priorités. Des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières années, mais cela ne suffit pas pour atteindre les grandes ambitions du chef de l'État.

C'est pourquoi, lors du dernier Conseil des ministres, de nouvelles instructions ont été données afin de poursuivre les objectifs fixés. En premier lieu, le président Tebboune a insisté sur l'importance de considérer la cybersécurité comme une question de souveraineté nationale «Elle doit être préservée par les compétences et les ressources nationales», a-t-il soutenu en direction de ses ministres. Face aux nouvelles menaces qui pèsent sur le monde, le chef de l'État demande au gouvernement de garantir une souveraineté numérique. En effet, l'Algérie est actuellement dans l'oeil du cyclone, confrontée à une guerre de cinquième génération menée par ses ennemis.

Des attaques sont repoussées presque quotidiennement, ce qui nécessite une préparation adéquate. Dans cette optique, l'Armée nationale populaire a organisé, en juin dernier, un séminaire national sur la stratégie nationale de cybersécurité, présidé par le président Tebboune lui-même. Cette initiative démontre clairement l'importance accordée à ce sujet crucial. Dans un monde où les cyberattaques sont de plus en plus sophistiquées et fréquentes, l'Algérie a pleinement conscience de l'importance stratégique de ce domaine. Elle mobilise désormais toutes ses ressources nationales pour protéger ses infrastructures critiques et préserver sa souveraineté numérique. La volonté du président Tebboune de mobiliser les ressources nationales pour renforcer la cybersécurité témoigne de l'engagement de l'Algérie à se positionner comme un acteur majeur dans le domaine de la sécurité numérique. Cette

démarche vise aussi à garantir la protection des infrastructures essentielles du pays et à préserver sa souveraineté numérique face aux défis croissants auxquels le monde est confronté. Parallèlement à la cybersécurité, le président Tebboune a insisté sur l'importance d'accélérer le déploiement des paiements électroniques et des terminaux de paiement électronique (TPE). Cette mesure vise à faciliter les transactions financières, à moderniser le système de paiement et à promouvoir l'inclusion financière.

En favorisant des paiements électroniques sécurisés et accessibles à tous, l'Algérie stimulera sa croissance économique, réduira l'économie informelle et améliorera la transparence des transactions. Cependant, pour concrétiser ces objectifs ambitieux, il est essentiel de disposer d'une infrastructure de communication solide. C'est pourquoi le président Tebboune a exprimé sa volonté d'accélérer l'utilisation de la fibre optique en Algérie. Le Président a fixé comme objectif la généralisation de l'utilisation de cette technologie d'ici la fin de l'année 2024. Ce qui témoigne de son engagement envers la modernisation des infrastructures de télécommunication du pays. Ces directives du président Tebboune visent à renforcer l'inclusion numérique, à promouvoir l'efficacité des services financiers et à garantir la sécurité des transactions électroniques. Cela afin de créer un environnement numérique sûr et propice à la croissance économique et au progrès technologique.

En outre, il est essentiel que l'Algérie investisse dans la cybersécurité pour se prémunir contre les menaces émergentes et protéger ses intérêts nationaux. Le président Tebboune a clairement indiqué que la cybersécurité, les paiements électroniques et la fibre optique sont des domaines prioritaires pour l'Algérie. Ces mesures stimuleront l'innovation, faciliteront les échanges commerciaux et renforceront la position du pays sur la scène internationale. Le président de la République confirme par là que la révolution digitale de l'Algérie est bel et bien en marche...



Loi sur le foncier économique

Un verrou saute



Lors de son exposé, le ministre des Finances a souligné que ce projet «complète la loi sur l'investissement».

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd a présenté, hier, devant les députés le projet de loi fixant les conditions et modalités d'octroi du foncier économique relevant des domaines de l'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement. Intervenant lors du débat, un député du FLN, indique que «la présente loi n'apporte aucune modification de fond, mais il s'agit plutôt d'un simple lifting de la précédente ordonnance 08-04 de septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'État destinés à la réalisation de projets d'investissement». Ce député dénonce le fait que «la concession confère à son bénéficiaire le droit de solliciter, auprès des banques, un crédit pour le financement du projet poursuivi».

Le même intervenant a critiqué l'introduction par la présente loi «du droit de préemption en faveur de l'État sur les biens cédés par l'investisseur que pourra exercer l'Agence algérienne de la promotion de l'investissement (Aapi). Laquelle disposition, d'après ce député, «est susceptible de décourager les potentiels investisseurs et de constituer un obstacle à leur attraction...». «Malgré l'importance que revêt ce texte de loi, devant accompagner la nouvelle loi sur l'investissement, le gouvernement a mis un an et demi pour son élaboration», a fait observer un second député. Un autre député issu du groupe des indépendants a pointé du doigt le «flou» entourant le rôle «des agences publiques spécialisées dans le foncier industriel, touristique et urbain». Notons à ce propos que ledit projet de loi prévoit la création de ces agences, qui seront chargées du pré-aménagement du foncier économique relevant du domaine privé de l'État, avant son octroi aux investisseurs par l'Aapi...». Dans le cadre des dispositions de ce texte de loi, l'Aapi a associé les walis, à travers leur consultation, en matière de sélection des opérateurs porteurs de projets d'investissement qui peuvent obtenir la concession foncière. «Cela contredit l'engagement de l'État d'éloigner l'administration de la gestion de l'acte d'investir», a relevé un député du MSP. Ce dernier considère cette disposition comme «un obstacle pouvant entraver le lancement de la réalisation de nombreux importants projets». Par ailleurs, certains députés suggèrent «de prolonger à 40 ans, voire 50 ans, la durée minimale de la concession qui est de 33 ans renouvelables». Lors de son exposé le ministre a souligné que ce projet «complète la loi sur l'investissement».

«La promulgation de la loi no 22-18 du 24 juillet 2022 sur l'investissement, qui prévoit une série de mesures de facilitations en faveur des investisseurs est la première mesure prise par les autorités publiques dans le cadre de la révision radicale du cadre juridique régissant l'investissement», a-t-il soutenu. Si la nouvelle loi sur l'investissement a placé l'Agence algérienne de promotion des investissements (Aapi) au coeur de l'investissement, elle est chargée à la faveur du présent texte de loi de l'octroi de fonciers économiques destinés à la réalisation des projets d'investissement», a-t-il rappelé. Il a également souligné que «le projet de loi présenté consacrait une nouvelle approche, purement économique, en matière de gestion du foncier économique destiné à l'investissement».

L'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement, «sera accordé, désormais, par l'Aapi». «Mandatée par l'État, l'Agence accordera, à travers son guichet unique, des concessions en gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelables, et cessibles après la réalisation du projet et son entrée en service», a-t-il expliqué. Le traitement des demandes de foncier économique se fait, selon le même texte, via

la plate-forme numérique de l'investisseur gérée par l'Aapi à travers son guichet unique, unique voie pour inscrire les demandes et assurer, par- là même, la transparence escomptée. Selon le projet de loi, l'Aapi mettra à la disposition des investisseurs, à travers la plate-forme numérique de l'investisseur, toutes les informations relatives à l'offre foncière, de même qu'elle se chargera d'accompagner les investisseurs jusqu'à la réalisation de leurs projets.



Coopération algéro-italienne Tenue de la deuxième session du dialogue stratégique

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, M. Ahmed Attaf, a présidé, hier, à Alger, l'ouverture des travaux de la deuxième session du dialogue stratégique algéro-italien autour des relations bilatérales et des questions politiques et de sécurité globales.

Les travaux de cette session se tiennent en présence des secrétaires généraux des ministères des Affaires étrangères, côté algérien, Lounès Magramane et italien, Riccardo Guariglia, ainsi que des membres des délégations des deux pays. Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Attaf a souligné que 2022 était pour les deux pays «une année chargée d'indicateurs très positifs et satisfaisants pour les deux parties, confortant ainsi leur volonté commune de poursuivre les efforts afin de réaliser tous les objectifs stratégiques fixés par les hautes autorités algériennes et italiennes». Les relations algéro-italiennes «sont aujourd'hui au beau fixe, grâce aux nouveaux acquis réalisés à même de consolider le partenariat stratégique entre nos deux pays pleinement engagés par leur approche dans le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération.



Une nouvelle agence CPA à Azazga

Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) a procédé, hier, à l'ouverture d'une nouvelle agence au niveau de la localité d'Azazga dans la wilaya de Tizi Ouzou, a informé un communiqué de cette banque publique. L'inauguration de cette agence sera effectuée par le directeur général du CPA, Ali Kadri, en présence de cadres supérieurs de la banque et de représentants des autorités locales. L'ouverture de cette nouvelle agence, rattachée à la direction régionale «Tizi Ouzou», va porter le nombre d'agences du CPA à 160, consacrant ainsi «la stratégie de la banque visant la proximité avec la clientèle et les citoyens, ainsi qu'une volonté tangible à accompagner les opérateurs économiques locaux en leur assurant des solutions et services financiers à la hauteur de leurs attentes ce qui contribuera à l'essor de cette région porteuse de

potentialités avérées», souligne-t-on dans le même texte. La démarche initiée par le CPA dans le cadre d'une stratégie d'implantation équilibrée et résolument tournée vers la modernisation «sera maintenue et confortée par une démarche commerciale tout aussi ambitieuse, notamment à travers le lancement de nouveaux services tels que la carte CPA Mastercard Platinum.



L'élargissement des BRICS discuté au sommet Russie-Afrique

Au prochain sommet Russie-Afrique, programmé pour fin juillet à Saint-Pétersbourg, ses participants pourraient discuter de l'élargissement des BRICS, selon l'ambassadeur itinérant russe. La liste des pays désirant y adhérer continue d'augmenter. Le sujet de l'élargissement des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) pourrait être inscrit, à l'initiative de la partie africaine, à l'ordre du jour du deuxième sommet Russie-Afrique prévu pour fin juillet à Saint-Pétersbourg. Cette déclaration a été faite par Oleg Ozerov, ambassadeur itinérant du ministère russe des Affaires étrangères, dans une interview accordée au journal russe Kommersant. «Un certain nombre de pays africains ont exprimé leur intention de devenir membres des BRICS, et certains ont déjà déposé des demandes officielles. Étant donné que le sommet des BRICS est prévu pour le mois d'août, ce sujet pourrait également être abordé à la demande de nos partenaires africains lors du sommet Russie-Afrique», a-t-il dit. Mi-juin, le porte-parole du Kremlin Dmitri Peskov a indiqué auprès de RT que le sujet de l'élargissement du groupe devrait être au menu du sommet des BRICS, programmé pour fin août à Johannesburg.



Foncier économique destiné à l'investissement : «Une nouvelle approche visant la facilitation et l'encouragement des porteurs de projets».

L'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'État et destiné à la réalisation de projets d'investissement devrait être accordé, désormais, par l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI). C'est, là, un des points essentiels du projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'État destiné à la réalisation de projets d'investissement qui a été présenté, hier en plénière à l'APN, par le ministre des Finances. Lors de son intervention devant les représentants du peuple, M. Laâziz Faïd a souligné que les pouvoirs publics ont décidé «la révision radicale du dispositif juridique régissant le domaine de l'investissement». Il a été ainsi procédé à l'instauration d'une nouvelle approche qui repose sur des mécanismes visant, notamment la facilitation et l'encouragement des porteurs de

projets qui doivent dorénavant se consacrer pleinement à la concrétisation de leurs investissements sans contraintes aucunes. La nouvelle approche, qui s'inscrit dans le cadre de la cohérence globale et dans le cadre de la «complémentarité avec la loi n°22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement» vise également à instaurer davantage de transparence dans le traitement des demandes d'accès au foncier économique, en assurant «un suivi» et «un accompagnement des investisseurs qui bénéficieront d'un cadre plus incitatif». Aussi et dans l'objectif de pérenniser la nouvelle dynamique, ce projet de loi prévoit des mesures visant la levée des contraintes sur des projets d'investissement agréés dans le cadre de l'ordonnance n° 08-04 du 1er septembre 2008, modifiée et complétée. C'est donc dans ce sillage que le projet de texte prévoit l'octroi, par l'Agence nationale de promotion de l'investissement (l'AAPI) et seulement par cette agence, du foncier économique relevant du domaine privé de l'État destiné à la réalisation de projets d'investissement.

«Des concessions en gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelables»

Il faut bien comprendre que l'agence, qui est mandatée par l'État, accordera, à travers son guichet unique, «des concessions en gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelables, et cessibles après la réalisation effective du projet et son entrée en service», comme mis en exergue d'ailleurs par le ministre. On retiendra également que le traitement des demandes de foncier économique se fait «via la plateforme numérique de l'investisseur gérée par l'AAPI à travers son guichet unique ; unique voie pour inscrire les demandes et assurer, par la même, la transparence escomptée». Le projet de loi stipule aussi que «l'AAPI mettra à la disposition des investisseurs, à travers la plateforme numérique de l'investisseur, toutes les informations relatives à l'offre foncière, de même qu'elle se chargera d'accompagner les investisseurs jusqu'à la réalisation de leurs projets». L'autre remarque importante à retenir concerne «la création d'agences publiques spécialisées dans le foncier industriel, touristique et urbain ; des agences qui seront chargées du pré-aménagement du foncier économique relevant du domaine privé de l'État, avant son octroi aux investisseurs par l'AAPI». Encore une fois, l'objectif assigné à ces mesures est de «lever les obstacles» pouvant entraver le lancement de la réalisation de leurs projets dans les délais impartis.

En ce qui concerne les procédures, il faut savoir que la concession est accordée à l'investisseur selon «un cahier des charges type fixé par voie réglementaire», lequel cahier des charges comprend des dispositions obligeant l'investisseur à utiliser le foncier, conformément à l'usage pour lequel il a été accordé et «en tenant compte des orientations stratégiques de l'État en matière de développement économique et social», est-il précisé. Il est utile de noter, sur un autre plan, qu'il sera possible, pour l'investisseur, «d'hypothéquer le droit foncier issu de la concession, afin d'obtenir des crédits bancaires pour financer son projet, sachant que le projet de loi limite le rôle de l'administration des domaines de l'État à l'établissement des contrats de concession et des actes de cession sur la base de la décision de l'AAPI». L'autre disposition phare est celle prévoyant que «l'AAPI exerce le droit de préemption en faveur de l'État sur les biens cédés par l'investisseur». À noter enfin que ce projet de loi vient abroger les dispositions de l'ordonnance 08-04 du 1er septembre 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'État, destinés à la réalisation des projets d'investissement, qui sont actuellement en vigueur et dont l'évaluation a permis de relever plusieurs contraintes. Il est donc question de remédier à cette situation et de rendre l'écosystème «plus attractif», notamment avec la promulgation, l'année dernière, du nouveau code de l'investissement, ainsi que l'élaboration de ce nouveau projet de texte. À l'issue de la présentation du texte, près d'une centaine de députés avaient demandé à intervenir. Les membres de l'APN étaient en fait

très nombreux à saluer le contenu de ce projet de loi, soutenant qu'ils attendaient avec impatience l'arrivée du nouveau texte. Ils ont également dénoncé l'autodafé du saint Coran en Suède et l'assassinat en France d'un jeune homme qui était âgé de dix-sept printemps ; un crime qui a été commis par un représentant de l'ordre public. Les représentants du peuple se sont félicités par ailleurs du «professionnalisme et de l'humanisme des corps de sécurité en Algérie qui servent de modèle».



Foncier économique/Projet de loi : Levée des obstacles et consécration de nouvelles facilitations.

Le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement, vise à aplanir tous les obstacles qui se dressaient devant les investisseurs en matière d'accès au foncier économique, et prévoit plusieurs facilitations et avantages, a affirmé lundi à Alger le ministre des Finances, Laaziz Faïd.

Présentant le projet de loi lors d'une plénière présidée par M. Brahim Boughali, président de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Faïd a expliqué que ce texte s'inscrivait dans une optique de "complémentarité avec la loi sur l'investissement en accordant à l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), via son guichet unique, le droit exclusif d'octroyer le foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement".

Le projet de loi, qui abroge les dispositions de l'ordonnance de 2008 fixant les conditions et modalités de concession des terrains relevant du domaine privé de l'Etat, destinés à la réalisation des projets d'investissement, consacre l'engagement de l'Etat à aménager préalablement le foncier économique relevant du domaine privé avant de l'octroyer aux investisseurs par le biais d'agences publiques spécialisées dans le domaine du foncier industriel, touristique et urbain, a précisé M. Faïd.

Dans ce cadre, l'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement sera du ressort exclusif de l'AAPI via son guichet unique.

Parmi les mesures prévues dans le projet de loi, l'Etat s'engage à fournir le foncier économique aux investisseurs en cas de rareté du foncier public, en accordant à l'AAPI les prérogatives pour acquérir, pour le compte de l'Etat, le foncier appartenant aux particuliers, susceptible d'accueillir des projets d'investissement, et ce par acquisition directe ou par l'exercice du droit de préemption.

Outre la rupture avec les pratiques du passé et l'instauration du principe de transparence en faisant obligation à l'AAPI, par le biais de la plateforme numérique de l'investisseur qu'elle

gère, de permettre à tous les investisseurs d'accéder aux informations sur la disponibilité du foncier.

Le nouveau texte modifie également le mode d'attribution du foncier économique qui passe du mode de concession en gré à gré incessible d'une durée de 33 ans renouvelable deux (2) fois, à une concession en gré à gré pour la même durée renouvelable et cessible après la réalisation effective et l'entrée en exploitation du projet.

L'Etat accorde également, dans ce cadre, "des avantages financiers importants aux investisseurs, en les exonérant du remboursement de la première redevance annuelle jusqu'à l'entrée en exploitation de leurs projets", ajoute M. Faïd dans son exposé, soulignant que "les banques continueront d'accompagner les investisseurs en leur octroyant des prêts pour financer leurs projets en contrepartie d'une hypothèque sur le droit réel immobilier découlant de la concession.

Concernant l'acquisition du foncier, le projet de loi "maintient le prix de cession fixé au moment de l'octroi de la concession sans actualisation lors de la conversion de la concession en cession, outre la déduction de toutes les redevances locatives annuelles payées par l'investisseur".

L'Etat récupère, en revanche, le foncier économique "octroyé aux investisseurs qui enfreignent les clauses des cahiers de charges". La récupération du foncier interviendra par l'application du droit à la résiliation unilatérale par l'AAPI des actes de concession, ce qui permettra de réinjecter le foncier récupéré, a précisé le ministre.

Le texte encourage les investisseurs sérieux par l'élargissement de la possibilité de modifier la concession en une cession pour les projets d'investissement réalisés ou en cours de réalisation, a-t-il fait savoir.

Dans son rapport préliminaire sur le projet de loi, la Commission des finances et du Budget de l'APN a proposé l'introduction d'une série de modifications, notamment pour les articles 8, 10, 11 et 17.



BADR : Lancement de la finance islamique au niveau de plusieurs agences locales.

La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR), lancera, aujourd'hui, l'activité de la finance islamique au niveau de plusieurs agences locales à travers le territoire national, a indiqué la banque publique dans un communiqué. Il s'agit de l'agence Damous et Koléa (wilaya de Tipasa), l'agence Dellys et Boudouaou (wilaya de Boumerdes), l'agence Ain Bessam (wilaya de Bouira), l'agence Chelghoum Laid (wilaya de Mila) et l'agence N'gaous (wilaya de Batna), selon le communiqué. Cet évènement qui coïncidera avec la célébration du 61e anniversaire de l'indépendance,

«s'inscrit dans le cadre des orientations des pouvoirs publics visant à développer le système financier et à diversifier ses produits et services», souligne le communiqué. Le nombre d'agences BADR commercialisant les produits de la finance islamique s'élève, de ce fait, à plus de soixante guichets et agences dédiées, répartis sur l'ensemble des wilayas du pays.

La banque rappelle dans le communiqué que les produits commercialisés à travers ces guichets sont «conformes aux préceptes de la Charia islamique» et «certifiés par le Haut Conseil islamique (HCI)».

Ces produits sont destinés à tous les segments de la clientèle : particuliers, professionnels et entreprises, et répartis en deux grandes catégories: les produits d'épargne et de placement de fonds, et les produits de financement.



Salima Sayah, analyste en intelligence économique : «L’entrepreneuriat émerge très rapidement en Algérie»

Analyste en intelligence économique, Salima Sayah estime que l’Algérie connaît une dynamique entrepreneuriale qui doit être soutenue pour ancrer l’esprit de l’entrepreneuriat.

El Moudjahid : L’économie nationale connaît depuis quelque temps une dynamique. Quelle est la place de l’entrepreneuriat dans cette dynamique ?

Salima Sayah : Dans une conjoncture économique mondiale excessivement agressive et décisive, l’Algérie est confrontée actuellement à de grands défis, le plus important : le passage fluide et sûr d’un modèle économique basé sur les revenus pétroliers à une économie plus durable, plus dynamique et plus ambitieuse. Le tissu économique algérien a besoin d'une greffe, une innovation sur tous les plans et notamment sur le plan de ses constituants. Éventuellement, la création des startups innovantes et l'implantation de l'esprit entrepreneurial, des efforts pour faire de l'entrepreneuriat une culture partagée entre les individus et surtout les jeunes, semblent être une nécessité. Ainsi, l'Algérie pourrait stimuler la croissance économique. C'est en agissant aujourd'hui qu'on pourra résoudre les problèmes de demain et ancrer un développement durable. Il est bien évident que l'établissement d'un écosystème favorable et propice à la bonne évolution du processus entrepreneurial est fortement recommandé.

Quelles sont les mesures qui ont été prises dans l’encouragement de l’entrepreneuriat ?

La mise à disposition de ressources pour les entrepreneurs, à travers notamment la création d'un fond public dédié à l’investissement dans les start-up, baptisé «Algerian Start-up Fun» est l'un des pas sérieux sur cet itinéraire. Les efforts de médiatisation et d'information tel que les journées d'information, les salons dédiés à la promotion de l'entrepreneuriat se classent parmi les mesures incitatives entreprises par l’État. L'Algérie a été classée première à l'échelle mondiale pour le nombre d'activités organisées dans le domaine de l'entrepreneuriat durant

l'année 2022, comme a été indiqué par le Réseau global pour l'entrepreneuriat GEN (Global entrepreneurship network). Selon le classement du GEN, l'Algérie a organisé le plus grand nombre de manifestations par rapport aux autres pays en 2022, notamment lors de la semaine mondiale de l'entrepreneuriat qui s'est tenue novembre 2022 avec 2.187 activités. Un classement qui représente la dynamique entrepreneuriale et de l'innovation que connaît l'Algérie, des sessions de formation ont été organisées par l'accélérateur public de start-up «Algeria venture» pendant cette période dans les différentes universités du pays, ayant concerné 110.000 étudiants. Ces derniers ont organisé, à leur tour, des sessions et programmes de formation régionaux sur les concepts de l'entrepreneuriat et la libération des énergies créatives.

Qu'en est-il des mesures à prendre pour ancrer l'esprit de l'entrepreneuriat parmi les jeunes ?

Des initiatives qui tendent littéralement à ancrer l'esprit d'initiative, à encourager les jeunes élites scientifiques et aussi à promouvoir les mécanismes et mesures incitatives au profit des porteurs de projets innovants et promoteurs de startups dans différents domaines et différentes spécialités.

La machine diplomatique avec son profil économique s'est également inscrite dans cette démarche ayant la mission de faire le marketing pour ce phénomène entrepreneurial émergent très rapidement en Algérie, et a comme deuxième mission de faire le «benchmarking» afin de pouvoir comparer et tirer profit des expériences entrepreneuriales professionnelles et réussites des pays leaders dans ce sens. Une politique de contrôle assez stricte, fiable et efficace, une bonne connaissance scientifique et statistique des besoins de l'économie algérienne et ses potentialités, demeurent et malgré tous les mesures incitatives qui ont été fournis, cruciales pour bien atteindre les objectifs fixés et minimiser les risques et réduire, voire, éliminer l'écart stratégique.



Commune d'Oran: 100 milliards pour éponger les dettes et de nouveaux projets

Une enveloppe de quelque 100 milliards de centimes a été débloquée, dans le cadre du budget supplémentaire 2023, par la commune d'Oran pour éponger ses dettes et lancer de nouveaux projets d'utilité publique. Les élus de l'Assemblée populaire de la commune d'Oran, réunis en session ordinaire il ya plus d'un mois avaient approuvé le budget supplémentaire BS 2023 estimé à 238 milliards de centimes, indiquent les services de la commune d'Oran. Selon les mêmes sources, cette manne financière devrait permettre à la commune d'Oran d'éponger une partie des dettes détenues auprès de la SEOR, Sonelgaz, Algérie Télécom, ainsi que le versement des dus des entreprises privées chargées de la collecte des ordures ménagères. Les mêmes services indiquent qu'une enveloppe de près de 6 milliards servira à réhabiliter le réseau d'éclairage public, plus de 20 milliards pour équiper et réhabiliter les écoles, ainsi que d'autres enveloppes financières pour les terrains de proximité, l'équipement et l'aménagement des espaces verts et la voirie.

En plus de ses propres rentrées pécuniaires, la commune a bénéficié d'une subvention de la wilaya estimée à 6 milliards, 25 milliards du Fonds de solidarité avec les collectivités locales et plus de 15 milliards dans le cadre du PCD. En décembre dernier, les élus de la commune d'Oran avaient approuvé lors d'une assemblée communale ordinaire le budget primitif de l'année 2023. Estimé à près de 356 milliards de centimes, ce budget a été jugé insuffisant par le maire d'Oran, qui avait estimé que près de 90% de ce budget sera reversé pour le fonctionnement et en particulier les salaires des employés de la commune. Le P/APC a ajouté «qu'à l'instar des grandes communes, ce budget ne permet pas de concrétiser toutes les opérations de développement et d'équipement envisagées. Pour faire face à cette situation, la commune a lancé un grand défi pour le recouvrement de ses créances notamment celles relatives au patrimoine».

La directrice des finances dans son rapport a souligné que pour équilibrer la balance, la commune va compter sur les aides de la wilaya et le recouvrement, surtout que la commune possède un important patrimoine (quelque 43 milliards de centimes). Notons que 27 points étaient au menu de cette session, à savoir l'attribution d'une aide au service des pompes funèbres, une subvention pour l'entreprise d'éclairage ERMESO, une subvention pour l'EPIC de gestion des centres d'enfouissement technique, une subvention pour l'EPIC Oran Vert, la prime de l'Aïd El Adha au profit des employés de la commune.



Le soutien de l'Etat aux investisseurs réaffirmé par le Président Tebboune : «L'avenir du pays est dans les start-up et les jeunes investisseurs».

L'Etat est déterminé à poursuivre son soutien aux investisseurs pour le lancement ou l'élargissement de leurs projets dans divers secteurs et à augmenter le taux d'intégration nationale. L'avenir du pays est dans les start-up et les jeunes investisseurs, estime le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui a inauguré la 54e édition de la Foire internationale d'Alger.

Après son retour de Russie, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a procédé, avant-hier, à l'inauguration de la 54e édition de la Foire internationale d'Alger au Palais des expositions. Une occasion pour donner de nouvelles orientations concernant l'investissement et le développement de l'économie nationale dans plusieurs secteurs. Parlant investissements, le président a souligné l'attachement des pouvoirs publics à accorder toutes les facilités aux porteurs de projets, notamment dans les industries mécaniques, manufacturières et dans l'agriculture, rappelant la nécessité d'augmenter le taux d'intégration nationale d'autant que les capacités du tissu industriel national le permettent. Par ailleurs, l'industrie militaire a occupé une part importante des pavillons de la foire, qui

s'étalera sur six jours, où les sociétés et les entreprises relevant du ministère de la Défense nationale exposent une série d'équipements et de véhicules fabriqués localement, avec un taux d'intégration important, selon les explications fournies à l'occasion. Le président de la République a salué les progrès réalisés par l'Algérie dans le domaine de l'industrie militaire, appelant à la promotion du partenariat public-privé et à l'augmentation du taux d'intégration industrielle nationale, notamment dans l'industrie mécanique, les véhicules blindés, les moteurs, les systèmes de contrôle, et les armes. Le Président Tebboune s'est également enquis du premier Salon virtuel algérien qui met en avant les réalisations des cinq secteurs stratégiques sur lesquels mise l'Algérie pour réaliser le développement économique. Il s'agit de l'Industrie, toutes filières confondues, de l'Agriculture, des Energies renouvelables, des Technologies de l'information et de la Communication (TIC), de l'Economie de la connaissance et du Tourisme.

Les jeunes investisseurs... avenir du pays

Il est prévu, durant la foire, l'organisation de conférences et d'un concours en ingénierie et innovation pour encourager les jeunes, notamment les étudiants, à concrétiser leurs projets. A ce propos, le Président Tebboune a mis l'accent sur la nécessité de conclure des partenariats entre les start-up algériennes et leurs homologues africaines, en se dirigeant vers l'exportation des produits et des services innovants vers les marchés africains, notamment le Sénégal, le Cameroun et la Côte d'Ivoire, soulignant que l'Algérie mise beaucoup sur les jeunes investisseurs en la matière, car étant l'avenir du pays.

L'Algérie pour un partenariat stratégique avec l'Italie

Invité d'honneur de la 54e édition, l'Italie participe avec 13 entreprises représentant différents secteurs. Le président Tebboune a souligné l'importance de la coopération entre les deux pays dans plusieurs domaines. L'Algérie est favorable à l'établissement d'un partenariat stratégique avec l'Italie et au renforcement de la coopération entre les deux pays dans divers domaines et secteurs, a-t-il dit. En visitant le pavillon réservé à ce pays ami, il s'est félicité du niveau des relations unissant l'Algérie et l'Italie depuis de longues années. L'Algérie est prête à coopérer avec l'Italie dans tous les domaines intéressant les deux pays, a-t-il ajouté. Au stand du constructeur automobile «Fiat», le chef de l'Etat a fait remarquer que le marché automobile algérien connaît une demande croissante, d'où l'impératif d'accélérer le démarrage de la production de véhicules de cette marque italienne en Algérie, à même de répondre aux besoins du marché national. «L'Etat est disposé à aplanir les difficultés», a ajouté le président de la République, soulignant qu'en cas d'embûches, le ministre du secteur pourrait être saisi, et à travers lui la Présidence de la République de manière directe.

La betterave sucrière, l'autre richesse du Sud

Suite à un exposé qu'il lui a été présenté sur le projet de production de sucre en Algérie à base de la transformation de la betterave sucrière, le Président Tebboune a affirmé que la betterave

sucrière peut être cultivée dans le sud du pays, notamment à Oued Souf et à Adrar, contrairement à ce que disent certains, avant d'ajouter que la betterave sucrière de cette région peut peser jusqu'à 5 kilos avec une teneur en sucre très forte qu'on ne trouve pas en Europe. Il a mis en avant également la disponibilité des moyens pour produire de la betterave sucrière dans le sud du pays, citant, entre autres, l'eau et les équipements tels que les arrosoirs pour réaliser une production extraordinaire. Le président a évoqué, en outre, la possibilité de développer la culture de la canne à sucre dans le Sud, rappelant qu'un agriculteur avait mené une expérience à Adrar, en cultivant la canne à sucre comme un brise-vent et qui avait tenu.



Exportations hors hydrocarbures en 2022: Intense activité d'Algex pour l'accompagnement des exportateurs.

L'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (Algex) a mené, en 2022, plusieurs activités visant à soutenir et accompagner les exportateurs et à faciliter leur accès aux marchés extérieurs.

Outre ses efforts de vulgarisation des mesures et facilitations visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures à travers le territoire national, Algex a contribué à la préparation du projet d'ouverture de la ligne maritime «Alger-Nouakchott-Dakar» et conclu des accords et mémorandums de coopération avec des agences similaires à l'étranger en vue de consolider les relations de partenariat et la coopération internationale, selon le bilan de cette Agence (sous tutelle du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations). Au titre des mesures d'accompagnement des exportateurs algériens pour faciliter leur accès aux marchés extérieurs, le bilan indique que 1 580 opérateurs économiques et exportateurs avaient été reçus, en 2022, au niveau de «Dar El Moussader» au siège d'Algex, précisant que les opérateurs avaient également été informés et orientés lors d'entretiens «Visio-Export». La même année, un procès-verbal a été établi par l'Agence sur les propositions et recommandations à même de surmonter les obstacles qui se dressent devant l'exportation des dattes algériennes vers certains marchés internationaux, avec la mise en place de mesures d'urgence et d'autres à moyen terme. Toujours dans le cadre du soutien et de l'accompagnement des exportateurs vers les marchés internationaux, l'Agence a organisé une réunion de coordination avec les exportateurs vers le marché américain pour évaluer le commerce bilatéral et discuter des opportunités et avantages de ce marché pour les produits algériens et des obstacles qui entravent leur accès à ce marché. Par ailleurs, Algex a eu un riche programme au titre de la promotion des relations d'affaires, de l'accompagnement des opérateurs économiques algériens et de l'organisation et de l'encadrement de la participation des entreprises algériennes dans divers salons, foires et événements économiques, organisés à l'étranger. Dans ce cadre, l'Agence a développé la plateforme numérique «Algeria Exporters», qui

permet aux exportateurs algériens de faire connaître leurs entreprises et leurs produits et de nouer des relations d'affaires avec des opérateurs étrangers. Selon Algex, la plateforme compte 183 exportateurs inscrits, sachant que 400 demandes d'inscription ont été reçues en 2022.

L'Agence a encadré la participation algérienne dans des salons généralistes et spécialisés organisés à l'étranger (France, Sénégal, Russie et Turquie) et organisé des événements analogues au niveau national, dont l'Assihar de Tamanrasset et la Journée d'étude sur l'exportation des dattes organisée au siège de l'agence. Algex a aussi œuvré au renforcement de la coopération avec les agences de soutien à l'exportation de divers pays.



Projet de loi sur le foncier économique : Faciliter l'acte d'investissement

Le ministre des Finances, Laâziz Faïd, a présenté, ce lundi à l'APN, le projet de loi fixant les conditions et les modalités d'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat et destiné à la réalisation de projets d'investissement.

Le texte a suscité un grand intérêt des élus. Près d'une centaine se sont inscrits pour participer au débat sur le projet de loi que le ministre des Finances a qualifié de «très important», car visant à rendre l'environnement lié aux investissements «plus attractif». Dans son intervention, il a d'abord réitéré l'engagement de l'Etat à promouvoir les investissements à travers une refonte globale de tout le cadre juridique régissant ce domaine. Le projet de loi soumis au débat s'inscrit, a-t-il poursuivi, dans l'optique de l'harmonisation de tout le dispositif régissant l'investissement. Faïd a évoqué notamment la mise en place du guichet unique au niveau de l'agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) chargée, en vertu des dispositions de la loi, de l'octroi du foncier économique relevant du domaine privé de l'Etat destiné à la réalisation de projets d'investissement. «Le traitement des demandes de foncier économique se fait via la plateforme numérique de l'investisseur gérée par l'AAPI à travers son guichet unique», a-t-il expliqué. Et d'ajouter : «Le foncier est une ressource économique importante qui doit être valorisée selon une approche économique». Dans ce sillage, il a rappelé que le projet consacre le principe de la transparence, assoit la concurrence loyale, accompagne les investisseurs et vise à éliminer la bureaucratie.

Parmi les nouveautés, le ministre s'est attardé sur le nouveau régime de concession du foncier. «Mandatée par l'Etat, l'AAPI accordera, à travers son guichet unique, des concessions de gré à gré d'une durée de 33 ans renouvelable deux fois et cessibles après la réalisation du projet et son entrée en exploitation», a renchéri le ministre. Autre détail : «La loi exige la réhabilitation préalable du foncier économique avant son attribution pour permettre au bénéficiaire de réaliser son projet dans les délais. Cette tâche sera d'ailleurs dédiée à des agences publiques spécialisées dans le foncier industriel, touristique et urbain qui seront créées. En outre, le ministre a mis en avant les avantages fiscaux et l'accompagnement

des banques en matière de facilitation d'octroi de crédits. Selon lui, ce projet de loi contribue fortement à la mise en place des conditions nécessaires pour faciliter l'acte d'investissement. «Aux investisseurs d'adhérer à la démarche», a conclu le ministre.

Les députés insistent sur la transparence

N'empêche, lors des débats, de nombreux députés ont exprimé leur mécontentement quant à la programmation de l'examen du projet de loi. Selon eux, il devait être présenté en même temps que le nouveau code de l'investissement et non une année après. «Ces deux textes sont complémentaires et devaient être examinés simultanément. Nous avons perdu une année sans compter le temps qui sera pris pour la promulgation des textes d'application», s'est écrié un député FLN rejoint par des députés indépendants.

«Pour assurer la bonne gestion du foncier, il est impératif d'écarter tous les intermédiaires afin d'éviter la spéculation», a recommandé un autre qui a mis l'accent sur la priorisation des projets. «Si plusieurs demandes concernent la même assiette foncière, il est impératif de choisir les projets à forte valeur ajoutée», a-t-il proposé, citant la fabrication de matières premières qui doit être privilégiée. Une députée du MSP a exprimé son insatisfaction s'agissant de la centralisation de la prise de décision au niveau de l'AAPI. En outre, «le dispositif de cession du foncier va réduire les biens de l'Etat», a-t-elle déploré. De nombreux élus se sont interrogés sur le rôle des walis et leurs prérogatives en matière d'octroi du foncier.

:النواب وجهها لوجه مع وزير المالية

!“نريد تنفيذ قرارات الرئيس بالسرعة القصوى“



طالب نواب بالمجلس الشعبي الوطني خلال جلسة مناقشة مشروع القانون المحدد لشروط وكيفيات منح العقار الاقتصادي التابع للأموال الخاصة للدولة الموجه لإنجاز مشاريع استثمارية، بضرورة التنفيذ العاجل وبالسرعة القصوى لتعليمات رئيس الجمهورية الخاصة برفع العراقيل عن الاستثمار، وإصدار القوانين ونصوصها التنظيمية والتطبيقية دون تعطيل، لمباشرة العمل في الميدان، بعيدا عن أية حواجز تعيد المستثمرين إلى نقطة الصفر

وخلال جلسة علنية انطلقت في حدود الساعة الحادية عشر صباحا بالغرفة السفلى للبرلمان، بحضور المتدخلون على أهمية وزيري المالية والعلاقات مع البرلمان، وتسجيل حوالي 90 متدخلا، أصرّ **النواب** المسارعة في إصدار النصوص التطبيقية والمراسيم التنفيذية التي تعقب القانون، ووضع حدّ للإدارة البيروقراطية في ملف الاستثمار. وفي السياق، اعتبر رابع جدو، نائب عن حركة البناء الوطني، أن ما جاء به قانون العقار الاقتصادي

الجديد، يتمّ عن إرادة قويّة للمضي قدما في ترقية الاستثمار، إلا أن ذلك لا يمنع من وجود بعض التساؤلات حول مضمون هذا القانون الذي يحدّد حافظة للعقار ذات الطابع الاقتصادي عبر 58 ولاية، يمكن تهيئتها من طرف الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار، متسائلا عن مصدر الاعتمادات المالية الضخمة الموجهة لهذه التهيئة، ومتخوفا من تهيئة العقار في ولايات على حساب أخرى، ممّا قد يؤثر على التنمية المستدامة ببعض المناطق

وطرح النائب أيضا تساؤلات حول المنصة الرقمية للمستثمر، وكيفية اختيار العقار، وماذا لو تنافس مستثمران على نفس الأرض؟ وما هي الآليات التي سيتم انتهاجها لاختيار الأحق بالمشاريع كما طالب جدو بتقديم توضيحات بشأن استشارة الوالي عند منح العقار، وهل هي ملزمة، مشدداً "إذا كان الأمر إلزامياً، ففي هذه الحالة لن نخرج عن الإدارة العامة مع احترامنا لولاية الجمهورية"، داعياً في نفس السياق إلى تقديم تفاصيل أكبر حول عدد المرّات التي يمكن على إثرها تجديد عقد الامتياز بعد استيفائه المدة المحددة بـ33 سنة

وانتقد النائب المادة 19 من مشروع القانون التي تتيح للوكالة الجزائرية حق فسخ الامتياز، داعياً إلى اللجوء إلى المحكمة الإدارية، لتفادي التعسف في استعمال السلطة من جهته، أكد النائب عن التجمع الوطني الديمقراطي فايد سفيان، أن قرار الدولة بتعجيل مناقشة 4 قوانين في 90 يوماً لرفع المكابح عن الاستثمار، وهي النقدي والمصرفي والمحاسبة العمومية والعقار الاقتصادي والصفقات العمومية، يتمّ عن إرادة قوية لدخول مرحلة جديدة من التنمية الاقتصادية، حتى أنّ الهيئات الدولية باتت تشيد اليوم بتحسّن ظروف الاستثمار في الجزائر، إلا أنه طالب بالتعجيل في تطبيق مضمون هذه القوانين والإفراج عنها في الجريدة الرسمية وإصدار النصوص التنظيمية، متسائلاً عن سبب تأخر قانون العقار الاقتصادي لأزيد من سنة بعد صدور قانون الاستثمار، ولماذا استغرق إعداد كل هذا الوقت

أما النائب عن كتلة الأحرار وحيد السيد الشيخ، فقد انتقد أيضاً تأخر عرض القانون الخاص بالعقار رغم أهميته وطابعه الاستعجالي، وطالب بالتعجيل في تطبيق ما نصّ عليه رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون برفع العراقيل عن الاستثمار وأيضاً منحه تفاصيل كاملة عن الإجراءات التي اتخذتها الدولة لقمع سماسة "العقار والمضاربين، الذين قد يسجلون بأسمائهم في مشاريع تنال الموافقة، ثم يتنازلون عنها -" بيعها بمقابل مالي معتبر - لمستثمرين آخرين متسائلاً عن الجدوى من دعم هؤلاء وفي السياق يؤكد النائب عن حزب جبهة التحرير الوطني حمسي سعيد أن نص القانون الجديد بحاجة لمزيد من التوضيحات وإزالة الضبابية والغموض لاسيما فيما يتعلق بطبيعة الأراضي غير الخاضعة لهذا النص كالأراضي الفلاحية والغابية، داعياً إلى منح توضيحات بشكل أكبر حول كفاءات الخروج من التسيير الإداري إلى الاستثمار الحر مستقبلاً

غموض حول "إتاوة الإيجار" ومطالب بتوضيحات إضافية حول العقار

كما انتقد بشدة زميله في الحزب، رابحي أحمد، تأخر جاهزية قانون العقار الاقتصادي بعد سنة كاملة عن صدور قانون الاستثمار، في حين كان يُفترض إدراجها في نفس النص، معلقاً على "إتاوة الإيجار" الخاصة بالعقار الاقتصادي، والتي سيتم تشريعها في نص قانون منفرد مما سيستغرق المزيد من الوقت لرفع المكابح عن الاستثمار، قائلاً: "ما كلّ هذه التعجيلات، ليس لدينا المزيد من الوقت لنضيقه؟"، في وقت يدعو رئيس الجمهورية إلى التعجيل في منح العقار للمستثمرين ومباشرة استثمارات جادة وأن تكون سنة 2023 سنة اقتصادية بامتياز

وخاطب رابحي وزير المالية قائلاً: "تأسيس شركة في الخارج لا يستغرق أكثر من 5 دقائق، في وقت نستغرق نحن 18 شهراً لإعداد النصوص التشريعية وننتظر بعدها النصوص التطبيقية، وهذا الوقت الضائع سيكلفنا الكثير

كما طالب النائب ذاته بحذف إمكانية رهن العقار من طرف المستفيد من عقد الامتياز لدى البنوك، بحكم "أن مثل هذه الخطوة ستفتح الباب أمام البرنسة واستعجل النائب عن حركة مجتمع السلم بن حداد هشام، الحكومة على رأسها وزير المالية بالمسارعة في

الإفراج عن النصوص التنظيمية للقانون الجديد والقوانين التي تمت مناقشتها مؤخرا، حتى لا تبقى المزيد من الوقت، وبخصوص مشروع العقار الاقتصادي المشاريع عالقة، ويفقد الاستثمار في [الجزائر](#) طالب بن حداد بتحديد الأجل والمهل الزمنية الخاصة بالمشاريع والإنجاز بشكل أكثر دقة.



وزير المالية يشرح مضمون النص القانوني الجديد أمام النواب: "لا مكابح أمام المستثمرين وهذه امتيازات العقار الجديدة"

طمأن وزير المالية لعزیز فايد، المستثمرين بأن الدولة مستعدة لمنحهم كل التسهيلات اللازمة لإنجاح مشاريعهم عبر مراجعة جذرية للمنظومة القانونية المرافقة للاستثمار، وامتيازات غير مسبوقة وإجراءات جديدة في القوانين المسننة مؤخرا.

وخلال مداخلة أمام المجلس الشعبي الوطني في الجلسة العلنية حول مشروع القانون المحدد لشروط منح العقار الاقتصادي التابع للأملاك الخاصة للدولة الإثنيين، أكد فايد أن "حرص الدولة على إنجاز الاستثمار يتجسد فعليا في الإجراءات التي اتخذتها من خلال مراجعتها الجذرية لكل المنظومة القانونية التي توّطر الاستثمار".

وشدد الوزير على أن أولى الخطوات المتخذة في هذا السبيل تكمن في سنها للقانون رقم 22-18 المؤرخ في 24 جويلية 2022 المتعلق بالاستثمار الذي جاء بجملة من التسهيلات لفائدة المستثمرين واستحداث الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار، ثم تفويضها اليوم عن طريق شبكها الوحيد بمنح العقار الاقتصادي التابع للأملاك الخاصة للدولة الموجه لإنجاز مشاريع استثمارية، مشددا على أن العقار مورد اقتصادي هام لا يمكن إنجاز مشاريع بدونه، وذلك وفق مقاربة اقتصادية محضة تركز، على الشفافية في معالجة الملفات لإرساء المنافسة النزيهة ما بين المستثمرين والمرافقة الحقيقية لهم، إلى غاية إنجاز مشاريعهم.

يهدف مشروع هذا النص إلى إزالة كل ما كان يعيق المستثمرين للحصول على العقار "وأضاف [الوزير](#) الاقتصادي وإدراج تسهيلات وامتيازات أخرى لم تكن في الجهاز القانوني الحالي".

واعتبر فايد أن أهم مزايا قانون العقار الجديد التزام الدولة بالتهيئة المسبقة للعقار الاقتصادي التابع لأملاكها الخاصة قبل منحه للمستثمرين من طرف وكالات عمومية مختصة في مجال العقار الصناعي، السياحي والحضري، وتكفل الدولة بمهمة توفير العقار الاقتصادي للمستثمرين في حالة نقص العقار العمومي بتأهيل الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار لاكتساب لحساب الدولة العقار العائد ملكيته للخواص، القابل لاحتضان مشاريع استثمارية عن طريق اقتناء مباشر أو ممارسة حق الشفعة.

كما تحدث الوزير عن تغيير نمط منح العقار الاقتصادي التابع للأملاك الخاصة للدولة الموجه لإنجاز مشاريع استثمارية من امتياز بالتراضي غير قابل للتحويل إلى تنازل لمدة ثلاثة وثلاثون قابلة للتجديد مرتين، إلى امتياز بالتراضي لمدة ثلاثة وثلاثين سنة قابلة للتجديد وقابلة للتحويل إلى تنازل بعد الإنجاز الفعلي للمشروع ودخوله حيز الاستغلال، مع ترك الحرية للمستثمر بعد إنجازه للمشروع في البقاء إما كصاحب امتياز وإما متنازل له وهذا خلال الفترة التي يراها مناسبة.

وشدد وزير المالية على تحقيق الشفافية في معالجة طلبات الحصول على العقار الاقتصادي عبر المنصة الرقمية للمستثمر، ومنح امتيازات مالية معتبرة من طرف الدولة لفائدة المستثمرين من خلال عدم

مطالبهم بتسديد الإتاوة السنوية الأولى إلى غاية دخول مشاريعهم حيز الاستغلال، ومواصلة البنوك مرافقة المستثمرين من خلال منحهم، لمن يرغب في ذلك، قروضا لتمويل مشاريعهم مقابل رهنهم للحق العيني العقاري الناتج عن الامتياز.

وشدد الوزير على تشجيع المستثمرين "الجادين"، من خلال توسيع إمكانية تحويل الامتياز إلى تنازل بالنسبة للمشاريع الاستثمارية المنجزة أو التي هي في طور الإنجاز، مع مواصلة رفع العراقيل على المشاريع الاستثمارية المرخص بها في إطار أحكام الأمر رقم 04-08 الساري العمل به حاليا، من خلال تأهيل الولاية بواسطة لجان ولائية تنشأ لهذا الغرض.



:"رئيس القطب يواجه المتهمين في قضية فساد "أفنبوس"

تلاعب بميزانية 7 آلاف مليار موجهة لصندوق العمال

أماط رئيس القطب الجزائري الاقتصادي والمالي بسيدي أحمد، القاضي محمد كمال بن بوضياف، الإثنين، اللثام عن تجاوزات وخروقات للقوانين والأنظمة في تسيير الصندوق الوطني لمعادلة الخدمات الإجتماعية وكذا طريقة التصرف بالأموال التي تضخها الدولة سنويا والتي تتجاوز 7 آلاف مليار "FNPOS" سنتيم، والتلاعب بكوطة سكنات العمال المنضوين تحت لواء الصندوق، ناهيك عن التحايل فيما يخص انقضاء المترشحين والمستفيدين بخصوص الدرجات والتتقيط، فيما حاول المدير السابق للصندوق والمديرين الجهويين التنصل من مسؤوليتهم، وشددوا على أن كل الإجراءات المتبعة في الاستفادة من السكنات كانت قانونية، ومرت على مجلس إدارة الصندوق بعد دراسة الملفات من طرف اللجان الولائية للسكن.

وانطلقت، الإثنين، على مستوى القطب الجزائري الاقتصادي والمالي بسيدي أحمد، برئاسة رئيس القطب، القاضي بن بوضياف، محاكمة المدير العام السابق للصندوق الوطني لمعادلة الخدمات الإجتماعية "س.ع" والمديرين الجهويين وإطارت بالصندوق، إذ وجهت لهم تهمة تتعلق بإساءة استغلال الوظيفة عمدا، على نحو يخرق القوانين والتنظيمات ومنح امتيازات غير مبررة للغير مخالفة للأحكام التشريعية والتنظيمية بمناسبة إبرام صفقة مع الدولة أو إحدى مؤسساتها، إلى جانب استغلال النفوذ الفعلي بغرض منح والحصول على منافع ومزايا غير مستحقة طبقا للمواد التي تضمنها قانون الوقاية من الفساد ومكافحته 06/01.

وبعد دخول المتهمين إلى قاعات الجلسات، يتقدمهم المدير السابق للصندوق، الموقوف إلى جانب المديرين الجهويين غير الموقوفين، شرع رئيس القطب في المناداة على المتهمين والشهود والأطراف المدنية المناسفة في الملف، مع التحقيق في الهوية الكاملة لكل متهم ليفسح المجال لهيئة الدفاع من أجل تقديم دفوعها الشكلية.

وركز المحامون في دفوعهم على تقادم الوقائع بقوة القانون، وأجمعوا على أن حيثيات الملفات ووقائعها من خلال تسلسلها في التواريخ ثبين مرور 3 سنوات عليها والقانون واضح في هذا الشق، إذ أن "الوقائع". "في الدعوى العمومية تتقادم بمرور 3 سنوات

وبعد فراغ المحامين من تقديم دفوعاتهم الشكلية، شرع رئيس القطب في استجواب المتهمين والبداية من المتهم الرئيسي في ملف الحال وهو المدير العام السابق للصندوق

المدير السابق للصندوق: ليست لدي صلاحيات منح السكنات والصفقات

الاتهام الموجه له من "أنكر المدير العام السابق للصندوق الوطني لمعادلة الخدمات الاجتماعية" ع.س طرف رئيس القطب الاقتصادي والمالي، وأكد أنه ليست له أي صفة أو صلاحية في منح المشاريع والصفقات ولا توزيع السكنات التي هي في الأساس من صلاحية اللجنة الولائية للسكن، وأوضح أن جميع القرارات الخاصة بمشاريع السكن مؤشر ومصادق عليها من طرف مجلس إدارة الصندوق، كما رمى مسؤولية منح الصفقات على عاتق المديرين الجهويين للصندوق



المدرج الثانوي يدخل الخدمة

المطار الدولي جاهز أمام طائرات الحجم الكبير وبطاقة 18 مليون مسافر

أشرف وزير النقل، يوسف شرفة، الاثنين، على وضع حيز الخدمة المدرج الثانوي لمطار الجزائر الدولي، والذي سيتمكن بفضل هذه المنشأة من الاشتغال بطاقته الكاملة

وخلال تصريحات صحفية على هامش زيارة العمل والتفقد التي قادته إلى عدد من مشاريع القطاع بالعاصمة، رفقة والي الجزائر، محمد عبد النور رابحي، أوضح شرفة أنه "بفتح هذا المدرج الجديد الذي بطاقته الكاملة المقدرة بـ18.5 مليون مسافر سنويا، ما يتعزز به القطاع، سيشتغل مطار الجزائر الدولي سيجعله من بين أكبر المطارات على مستوى البحر الأبيض المتوسط". وأضاف أنه بفضل هذا "المكسب المهم"، سيصبح مطار هواري بومدين "مطارا محوريا وجسرا يربط بين مطارات عواصم افريقية، وأوروبية، وحتى آسيوية

وبذلك، فقد "تم استكمال انجاز كل الأشغال المسجلة والمتعلقة بمطار الجزائر الدولي"، حسب الوزير الذي لفت إلى أن المدرج سيسمح باستقبال الطائرات التي ستدعم الأسطول الجوي الجزائري، حيث من المقرر أن تقتني شركة الخطوط الجوية الجزائرية 15 طائرة جديدة، بالإضافة إلى 10 طائرات أخرى ووفقا للشروح المقدمة بالمناسبة، فإن هذه التوسعة التي "تمت بأيادي جزائرية وفي ظرف قياسي"، بإمكانها ابتداء من اليوم استقبال الطائرات كبيرة الحجم، كما سيساهم في تنشيط الحركة التجارية على مستوى مطار الجزائر الدولي

وخلال هذه الزيارة التي قادته إلى المطار، اطلع شرفة على وتيرة سير أشغال مشروع توسعة ميتر الجزائر إلى هذه المنشأة الحيوية، حيث أكد أن "أشغال تهيئة وتجهيز الرواق المخصص للعربات على مستوى الميتر وستنطلق خلال الثلاثي الرابع من 2023

وبمحطة السكك الحديدية للمطار، وقف الوزير عند مخطط العمل الخاص بفصل الصيف، حيث أعطى تعليمات بضرورة الأخذ بعين الاعتبار القدرة الشرائية للمواطن في تحديد أسعار التذاكر، حيث شدد على ضرورة أن تكون "مدروسة" خاصة تلك الموجهة للعائلات الجزائرية

كما ألح على ضرورة أن ترقى نوعية الخدمات المقدمة لتطلعات العائلات، حيث حث على تزويد كما دعا إلى الترويج بشكل أفضل. القطارات بضروريات التنقل المريح، بما في ذلك شبكة الانترنت لخط السكك الحديدية لمحطة المطار، لافتا إلى مدة التنقل من محطة سيدي عبد الله إلى هذه المحطة والتي تقارب 50 دقيقة

الشعب

تحرير الاستثمار من الإدارة.. مقارنة اقتصادية جديدة

اقترح أعضاء لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني 9 تعديلات حول مشروع قانون يحدد شروط وكيفيات منح العقار الاقتصادي التابع للأملك الخاصة للدولة الموجه لانجاز مشاريع استثمارية، صفحة، تستهدف تسريع إجراءات متابعة المشاريع الاستثمارية، 25 حملها التقرير التمهيدي في وحماية العقار الاقتصادي

حسب التقرير التمهيدي تحصلت «الشعب» على نسخة منه فإن أعضاء اللجنة يقترحون بعض التعديلات نظرا للاهمية البالغة التي يكتسبها مشروع هذا القانون من خلال الدعوة الى إعادة صياغة بعض المواد تكريسا للمصطلحات القانونية وبما يفيد التدقيق اللغوي والوضوح في المعنى

إلزامية» في بداية البند الرابع من «ومن ناحية المضمون اقترح النواب تعديل في المادة 8 بالإضافة كلمة نص المادة، لتمكين المستثمرين من الحصول على كل المعلومات حول الوفرة العقارية وبكل شفافية عن طريق المنصة الرقمية، بالإضافة الى تعديل في المادة 10 بتمديد فترة إعداد التقرير عن حصيلة (النشاطات من شهرين (2) إلى ثلاثة أشهر (3)

بعد العبارة «الخاصة للدولة»، «واقترح النواب تعديلا في المادة 11 بإضافة عبارة «حسب أدوات التعمير كما اقترحت اللجنة إعادة صياغة الفقرة الأخيرة « وتلزم بإرجاع كل عقار تم تغيير وجهته للدولة « من هذه المادة، وتعييضا بما يلزم الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار بإرجاع كل عقار تم تغيير وجهته للحفاظ العقارية للدولة

الطعن» في الفقرة الثانية «وتضمن التقرير التمهيدي تعديل المادة 14 بإضافة عبارة «بعد استنفاد آجال من هذه المادة بعد «الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار « حتى يصبح المنح نهائي لا رجعة فيه

وبهدف مقترح التعديل الى صياغة المادة على النحو التالي « يمنح العقار الاقتصادي من طرف الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار بتفويض من الدولة عن طريق الشباك الوحيد لفائدة المستثمرين بصيغة الامتياز بالتراضي القابل للتحويل إلى تنازل وفقا لبند دفتر أعباء نموذجي يحدد عن طريق التنظيم ويتضمن بنود إدارية عامة وبنود خاصة تراعي التوجهات الإستراتيجية في مجال التنمية الاقتصادية والاجتماعية، يمنح الامتياز القابل للتحويل إلى تنازل بموجب قرار صادر عن الوكالة الجزائرية لترقية الاستثمار، بعد استنفاد آجال الطعن

اقترحت اللجنة تعديل المادة 17 بإضافة عبارة «حسب رخصة البناء» بعد عبارة «الإنجاز الفعلي للمشروع « وكلمة «الفعالية» بعد عبارة « والحصول على شهادة المطابقة» في الفقرة الأولى من هذه المادة

وبررت اللجنة التعديل «لتمكين المستثمرين خاصة الذين استفادوا من مشاريع ضخمة قابلة للإنجاز على مراحل (تجزئة المشروع من حصولهم على شهادات المطابقة الجزئية التي تخص المرحلة المنتهية ودون تحويل هذا الامتياز إلى تنازل جزئي».

وتضمن التقرير التمهيدي اقتراحا بتعديل البند الأخير من المادة 23 بتقليص مدة إعداد التقرير الخاص بمتابعة وتطهير المشاريع الاستثمارية من ثلاثة (3) أشهر إلى (2) شهرين

وأشار التقرير التمهيدي في مقدمته إلى أنّ «عدم استقرار التشريعات في الجزائر أفرز الكثير من الاختلالات والتجاوزات أثناء منح العقار الاقتصادي والتي لا تزال آثارها إلى يومنا هذا»، مذكرا بالأمر 04-08 المؤرخ في أول سبتمبر سنة 2008 الذي يحدد شروط وكيفيات منح 7 الامتياز على الأراضي التابعة للأملاك الخاصة للدولة والموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، المعدل والمتمم، الذي كرّس الامتياز غير قابل للتنازل كألية وحيدة للاستثمار في العقار الاقتصادي

وأضاف النواب معدّو التقرير التمهيدي إلى انه ومن اجل معالجة ذلك فإنه تم إعداد مشروع قانون يحدد شروط وكيفيات منح العقار الاقتصادي التابع للأملاك الخاصة للدولة الموجهة لانجاز المشاريع الاستثمارية الطي ألغى أحكام الأمر رقم 04-08 المؤرخ في الفاتح سبتمبر 2008 الذي يحدد شروط وكيفيات الامتياز على الأراضي التابعة للأملاك الخاصة للدولة الموجهة لإنجاز ومن أجل معالجة ذلك، تم إعداد مشروع قانون يحدد شروط وكيفيات منح العقار الاقتصادي التابع للأملاك الخاصة للدولة الموجهة لإنجاز مشاريع استثمارية، الذي ألغى أحكام الأمر رقم 04-08 المؤرخ في أول سبتمبر 2008 المحدد «لشروط وكيفيات منح المشاريع الاستثمارية، المعدل والمتمم

وأضاف النواب أن الهدف من هذا القانون هو تكريس مقاربة اقتصادية جديدة تقوم على آليات جديدة تهدف إلى تحرير كلي للاستثمار من المسار الإداري، وإرساء أكثر شفافية وسرعة في معالجة طلبات الحصول على العقار الاقتصادي وتحقيق مرافقة حقيقية للمستثمرين